

Conditions tarifaires

Salle du FOYER de Luc-sur-Aude

Toute mise à disposition, gratuite ou payante, de salle municipales de Luc-sur-Aude impose au demandeur de fournir les chèques de caution nécessaires demandés (intérieur, extérieur, clefs)

Caution & frais

3 chèques de caution doivent être remis séparément à la Mairie, pour :

- Caution extérieur : 500€
- Caution intérieur : 300€
- Caution trousseau de clefs : 100€

Pour chaque heure de ménage à faire par les employés municipaux, il sera facturé 20€ en supplément de la location.

Chauffage : de Octobre à Mars, le chauffage de la salle du Foyer vous sera facturé en supplément au tarif unique de 0.17€ TTC par kilowatt/heure consommé.

Catégories tarifaires et tarifs

- Catégorie 1 : l'organisateur désigné dans la convention est une personne physique résidant à Luc sur Aude qui organise une activité privée et gratuite, ou bien ouverte aux habitants de Luc-sur-Aude et gratuite.
- Catégorie 2 : l'organisateur désigné dans la convention représente une personne morale dont l'activité est non commerciale, gratuite, d'intérêt général, et ouverte aux Lucois.
- Catégorie 3 : l'organisateur désigné dans la convention est une personne physique résidant hors de Luc sur Aude.
- Catégorie 4 : l'organisateur désigné dans la convention représente une personne morale dont l'activité est commerciale ou payante, ou privée (entrée réservée, événement privé, etc.)

	Catégories 1 et 2	Catégories 3 et 4
Demi-journée	gratuit	15 €
Journée	gratuit	30 €
Weekend*	gratuit	160 €

*Weekend : attention, les clés vous seront remises le jeudi soir précédent le weekend, et non le vendredi.

Ces tarifs sont votés en Conseil Municipal à la date du 11 juillet 2019